

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA FONDATION

Les fondements du développement durable à la fondation

La Fondation fait figure de précurseur en élaborant son Plan d'action de développement durable 2008-2013 peu après la publication de la Stratégie gouvernementale de développement durable en 2008. Son soutien à nombre d'organismes, son accompagnement de projets et son souci de sensibilisation auprès du grand public confirme l'engagement de la Fondation à la protection de l'environnement mais également sa volonté à mieux accomplir sa mission. La conciliation entre la protection de l'environnement, l'engagement social et la contribution à une économie et à une société saines et équitables sont les clés de la pérennité de notre écosystème.

La démarche vers un financement responsable

Le virage vers une approche de financement responsable à la Fondation a pour objectif d'aider les promoteurs à accomplir leur projet en mettant à leur disposition toute l'information nécessaire pour optimiser leurs efforts envers la biodiversité et à adopter une approche socialement responsable. Le financement traditionnel se base sur des critères de faisabilité, de rentabilité et de risque. Le financement responsable intègre les notions sociales, environnementales et d'équité. L'intégration du développement durable dans le programme « Prétéger les habitats » se traduit par des résultats qui perdureront dans le temps. De façon concrète, la prise en compte de facteurs influençant la durabilité du projet tels que l'engagement de la communauté, la transparence, l'équité et l'innovation dans les pratiques d'affaires, la consommation responsable et le partage des connaissances viennent aider à remplir sa mission première de protection et de mise en valeur de la faune et de son habitat.

Comment le développement durable s'insère dans les critères d'évaluation actuels?

La section « développement durable » se trouve en annexe dans le formulaire de demande d'aide. Les thématiques abordées aideront les promoteurs à s'engager dans une gestion responsable de projet ou confirmeront les pas déjà accomplis en ce sens. Le processus d'auto-évaluation permet de cerner les forces et les faiblesses du projet dans une optique d'amélioration.

Actuellement, cette annexe s'inscrit dans la phase de démarrage de la Fondation pour un financement responsable. Les points cumulés sont évalués comme boni à la demande d'aide financière.